



QUE PEUT ACCOMPLIR LA FACILITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ DU GCF PLUS RAPIDEMENT, MIEUX ET PLUS INTELLIGEMMENT?

CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION PROSPECTIVE DE LA PERFORMANCE PAR L'IEU (3 SUR 4)

JUIN 2019

CONTEXTE

Au 28 février 2019, le portefeuille de la Facilité pour le secteur privé (PSF) comprenait 23 projets approuvés par le Conseil d'administration du *Green Climate Fund* (GCF) (soit 23 % des projets du GCF), pour un montant total de 2,074 milliards d'USD de fonds (soit 41 % du total des financements approuvés par le GCF). Cette note thématique résume les principales recommandations du FPR pour le PSF du GCF. Elle examine spécifiquement la capacité de la PSF à financer directement et indirectement les activités du secteur privé dans les domaines de l'atténuation et l'adaptation aux niveaux national, régional et international.

PRINCIPALES CONCLUSIONS RELATIVES À LA FACILITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ

L'Unité Indépendante d'Évaluation (IEU) a présenté l'Évaluation prospective de la performance (FPR) du *Green Climate Fund* au Conseil d'administration du GCF lors de sa vingt-troisième réunion.

- Le **GCF** est le fonds multilatéral pour le climat **qui met le plus l'accent sur le secteur privé** et qui est doté des meilleures capacités pour exécuter les projets à grande échelle grâce à sa gamme flexible d'instruments financiers.
- Dans la pratique, **plusieurs facteurs limitent la participation du secteur privé au GCF**, notamment : a) un modèle opérationnel réactif ; b) un manque de collaboration avec les entités à accès direct (DAE) ; c) la longueur des délais d'approbation et d'évaluation juridique des projets ; et d) un manque de prévisibilité perçu par les acteurs du secteur privé.
- Les entités accréditées (AE) du GCF **sont principalement constituées** de banques de développement (internationales) détenues et/ou financées **par le secteur public**. Jusqu'à présent, un seul projet du GCF implique une entité accréditée commerciale.
- En dépit d'une appétence au risque élevé, la PSF est confrontée à des difficultés pour obtenir des projets d'adaptation portés par le secteur privé par le biais des AE du GCF. En conséquence, **seuls 2 % des financements de la PSF sont consacrés à l'adaptation**, en dépit des énormes besoins d'investissements.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA FACILITÉ POUR LE SECTEUR PRIVÉ

Le FPR encourage la PSF à tenir compte de ce qui suit:

- **prendre plus de risques et se concentrer davantage sur l'innovation et la duplication**. La FSP devrait augmenter son appétit pour les mandats à haut risque afin de financer des projets pionniers et reproductibles. Son portefeuille pourrait comprendre des technologies de démarrage, des fonds de capital-risque axés sur le climat, des fonds de démarrage, des financements mixtes ou des activités d'adaptation telles que la microfinance ou la (micro-)assurance climatique ;

- **accroître la sensibilisation et mettre l'accent sur l'innovation dans les secteurs.** La PSF doit être structurée moins en fonction des instruments financiers et davantage en fonction des secteurs à la recherche de solutions. Les experts de la PSF peuvent fournir des conseils sur les initiatives du secteur privé qui soutiennent la réalisation des objectifs des projets de la Division de l'atténuation et de l'adaptation (DMA). Les connaissances des experts sectoriels de la DMA constituent une source d'inspiration potentiellement riche pour des initiatives sectorielles novatrices ;
- **augmenter ses financements en monnaie locale, par le biais de garanties et de dons remboursables.** Reconnaissant que le risque de change limite les investissements du secteur privé dans de nombreux pays en développement, une facilité du GCF en monnaie locale pourrait contribuer à gérer le risque de change non couvert et à garantir des lignes de crédit ;
- **créer un centre d'innovation interne axé sur les innovations climatiques à un stade précoce.** Le GCF pourrait envisager d'encourager les investissements à haut risque dans des actions climatiques de petite envergure, non testées et innovantes, susceptibles d'être transposées à plus grande échelle ou d'être transformatrices. Il pourrait s'agir d'un fonds interne spécialisé qui permettrait un financement direct des activités de « changement de donne » menées par le monde universitaire, des entreprises et d'autres partenaires ;
- **mettre davantage l'accent sur les projets d'adaptation.** La PSF peut établir un meilleur équilibre entre l'atténuation et l'adaptation en concevant un appel à propositions pour les projets d'adaptation du secteur privé, qui démontre au marché que le GCF est fermement déterminé à attirer des financements d'institutions commerciales pour des projets d'adaptation. Pour y parvenir, il pourra s'avérer nécessaire pour le GCF de collaborer avec des incubateurs, des entités de recherche et de petits et moyens entrepreneurs ;
- **réformer le processus d'accréditation des acteurs du secteur privé.** Procéder à une simplification générale du processus d'accréditation des acteurs du secteur privé et, en particulier, des DAE nationales ; par exemple, en évaluant mieux la pertinence des politiques pour les acteurs et en accordant des « différés d'amortissement » pour permettre l'élaboration des politiques. De plus, faciliter l'accréditation de projets spécifiques des promoteurs qui remportent des appels d'offres ou des investissements directs dans ces projets ;
- **mettre davantage l'accent sur la participation des acteurs du secteur privé.** Investir dans une participation plus active des banques commerciales nationales et internationales et des investisseurs institutionnels, notamment les fonds de pension, les compagnies d'assurance et les fonds souverains, pour débloquer leurs capitaux et encourager les (co-) investissements privés à grande l'échelle dans un développement à faible émission de carbone et résilient au changement climatique.

Liste des notes relatives au FPR

1. 15 points clés à retenir du FPR
2. Présentation générale de l'évaluation
3. Que peut accomplir la Facilité pour le secteur privé du GCF plus rapidement, mieux et plus intelligemment?
4. Qu'apprend-on sur le processus d'accréditation du GCF?



**GREEN
CLIMATE
FUND**

**Independent
Evaluation
Unit**

